

# Maison de l'habitat

Lieu gratuit d'information sur le logement, la Maison de l'habitat propose à l'ensemble des habitants des 49 communes de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, des aides à la primo accession, à l'amélioration de l'habitat, centralise les demandes de logement social, et dispose d'un espace info énergie.

## **Le guichet unique logement**

Il simplifie les démarches des personnes à la recherche d'un logement social sur la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive. Les demandeurs n'ont ainsi qu'un seul interlocuteur. Il les accompagne dans la formulation de leur demande, les informe sur le parc social de l'agglomération et les aide à constituer leur dossier. Cette demande est ensuite transmise aux organismes sociaux concernés, en fonction du secteur géographique ciblé par le demandeur.

## **Les aides en faveur de l'habitat privé**

Dans le cadre d'opérations d'amélioration de l'habitat, les propriétaires occupants et bailleurs sont encouragés à rénover leur logement les plus dégradés ou à en améliorer la performance énergétique.

La Maison de l'Habitat propose alors un accompagnement gratuit et personnalisé (conseils, soutien technique, montage de dossiers de subventions...) permettant de mobiliser le soutien financier des différents financeurs comme l'ANAH, le Conseil Régional, le Conseil Général, la CABB...

Un certain nombre de mesures financières à destination des habitants sont proposées pour répondre à l'amélioration qualitative et quantitative du parc de logements :

- 1. les aides en faveur de la qualité de l'habitat et de la valorisation du patrimoine (prim'patrimoine, prim'ardoise, prim'archi)**
- 2. les aides en faveur des économies d'énergie**
- 3. les aides en faveur de l'accession à la propriété : (prime 1ere clé)**
- 4. les aides en faveur de l'adaptation des logements : (prim'adaptation)**

## **L'Espace Info Energie**

L'Espace Info Énergie s'appuyant sur les informations de l'ADEME, est un centre d'information et de conseils neutres et gratuits aux particuliers. Un conseiller vous informe et vous renseigne sur toutes les questions relatives aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

## **Autres permanences**

Des permanences gratuites de différents organismes sont également à la disposition des particuliers au sein de la Maison de l'Habitat : ADIL, PACT CORREZE. Par ailleurs, la Maison de l'Habitat effectue des permanences décentralisées sur rendez-vous afin de maintenir une proximité avec les habitants du territoire.

## **Une équipe à votre écoute**

Ouverture : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
Maison de l'habitat, 1 avenue Léo Lagrange. 19100 Brive-la-Gaillarde. Tel. 05 55 74 08 08  
Mail : [maison-habitat@agglo-brive.fr](mailto:maison-habitat@agglo-brive.fr)

**Des fiches sont disponibles à la Mairie de JUGEALS-NAZARETH.**

La 3ème adjointe  
Lucette DUPUY  
Présidente du CCAS  
Membre de la commission Habitat AGGLO